

La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud Recrute par voie statutaire ou à défaut contractuelle

1 Directeur de l'École des Beaux-Arts (H/F)

Grade de Directeur d'établissement artistique de 2^{ème} catégorie -
catégorie A

A temps complet

L'École des Beaux-Arts de Beaune est un établissement public d'enseignement artistique de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & sud. Il dispense des enseignements en arts plastiques à des publics larges, pratiques amateurs et enseignement supérieur.

Composée de 13 enseignants et 2 agents administratifs, l'École est membre de l'APPEA, agréée par le ministère de la Culture.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud recrute un (une) Directeur(trice) pour son École des Beaux-Arts.

En lien direct avec le Vice-Président en charge des formations artistiques et du rayonnement culturel, vous piloterez l'établissement dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité.

Vous organiserez et coordonnerez l'action pédagogique et administrative.

Vous impulserez les actions et garantirez leur cohérence.

Vous définirez les projets innovants en favorisant des partenariats et vous organiserez la communication générale de l'établissement.

Missions :

- Elaborer, mettre en œuvre et piloter le projet d'établissement,
- Elaborer et mettre en œuvre le programme d'éducation artistique et l'action culturelle,
- Coordonner et piloter les projets pédagogiques et les pratiques collectives,
- Conseiller et orienter les élèves,
- Manager l'équipe de l'école des beaux-arts,
- Organiser et coordonner l'action pédagogique et administrative,
- Faire appliquer les règles de sécurité,
- Participer aux instances partenariales,
- Être l'interlocuteur direct de l'équipe pédagogique, des élèves et des partenaires.

Profil recherché :

Praticien ou théoricien dans le champ de l'art, avec un fort intérêt pour la pédagogie, titulaire d'un bac + 5, vous avez la volonté de vous engager dans un projet collectif. Idéalement, vous possédez une expérience d'enseignement ou de direction d'un établissement d'enseignement artistique.

Savoirs :

- Textes règlementaires relatifs au fonctionnement de l'école des Beaux-Arts (schémas nationaux d'orientation, règlement intérieur, ...),
- Connaissances des enjeux actuels, culturels, sociaux et théoriques de l'enseignement artistique,
- Connaissances des disciplines artistiques (dessin, peinture, photo, vidéo, ...),
- Savoirs fondamentaux de la pédagogie,
- Cadre règlementaire de l'organisation de spectacles (sécurité ERP, assurances, ...) pour l'organisation d'expositions ou de manifestations,
- Techniques de management.

Savoir-faire :

- Décliner les orientations politiques dans l'organisation générale de l'établissement,
- Superviser la conception des cycles de formation et des parcours individualisés par type de publics,
- Manager l'équipe,
- Impliquer les enseignants dans une approche collective du projet d'établissement,
- Sensibiliser aux évolutions artistiques, techniques, pédagogiques et sociales,
- Coordonner les créations artistiques avec les enseignements,
- Développer des partenariats.

Salaire : Rémunération statutaire + régime indemnitaire + avantages sociaux (titres restaurant, chèque CADHOC, participation aux titres de transport, participation prévoyance santé).

Merci d'adresser votre lettre de motivation et CV avant le 12 juillet 2026 à :
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
Direction des Ressources Humaines
8 Rue de l'Hôtel de Ville
BP 30191
21205 BEAUNE CEDEX

Ou par mail à recrutement@beaunecoteetsud.com